

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

Même si les libellés de la motion n° 5, inscrite au nom du député d'Algoma, et de la motion n° 7, au nom du député de Prince Albert—Churchill River, sont différents, les deux motions ont le même but, soit de faire en sorte que les agriculteurs aient toujours la majorité au conseil. Par conséquent, je ne choisirai pas la motion n° 7. La motion n° 5 sera débattue à part et fera l'objet d'un vote distinct.

[Français]

Les motions n°s 8, 9 et 13, inscrites au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture, sont des motions de nature technique, qui portent sur une seule version. En conséquence, elles seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n° 8 vaudra pour les motions n°s 9 et 13.

[Traduction]

MESURE MODIFICATIVE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 4, en retranchant les lignes 12 et 13, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«personnalisés aux exploitations agricoles—notamment les fermes familiales—et aux entreprises—notamment les petites et moyennes entreprises—de ce secteur liées, à l'agricul—».

• (1025)

—Monsieur le Président, l'amendement que je propose aujourd'hui, et qui fait l'objet de la motion n° 2, précise que les prêts accordés et que ce projet de loi s'appliquent aux exploitations familiales et aux petites et moyennes entreprises du secteur agricole situées dans les régions rurales. L'article original ne le spécifiait pas. Il ne mentionnait que les exploitations agricoles et les entreprises qui, dans les régions rurales, étaient liées à ce secteur.

L'une des parties les plus attirantes du projet de loi C-95, Loi modifiant la Société du crédit agricole, porte sur la transformation ultérieure au Canada des produits agricoles et donne à la Société du crédit agricole le pouvoir d'accorder des prêts à l'industrie alimentaire notamment pour la transformation de produits agricoles.

Ce gouvernement a très clairement négligé ce secteur. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, en 1989, nous avons vu un exode massif dans l'industrie alimentaire. Dans tout le pays, plus d'une centaine d'usines ont fermé leurs portes. Quelque 34 000 emplois ont disparu. Mieux vaut tard que jamais, dit-on; nous nous réjouissons donc que le gouvernement ait enfin apporté

ces modifications à la Loi sur la Société du crédit agricole, mais il a manifestement connu un échec, dans ce dossier. Tout nouveau gouvernement devra immédiatement prendre des mesures pour sauver ce qu'il reste de l'industrie alimentaire de notre pays, car sans transformation il n'y a pas de marché.

Cet amendement vise à préciser que les prêts sont destinés aux exploitations familiales et aux petites et moyennes entreprises.

L'article qui se trouve dans le projet de loi est le suivant:

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

Cet amendement ne fait qu'ajouter les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises, car c'est le secteur qui offre le plus de possibilités non seulement sur le plan de la transformation des produits agricoles, mais aussi sur celui de la création d'emplois dans le Canada rural.

Depuis quatre ou cinq ans, quelque 13 000 agriculteurs ont quitté le Canada rural. Leur départ a bien sûr affaibli l'ensemble de l'infrastructure du Canada rural. Cet amendement vise à renforcer l'infrastructure et à encourager à la fois les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises.

Dans l'ensemble du pays, les gens se demandent sérieusement si cette mesure législative va faire une différence. En soi, le projet de loi est généralement bon. Il accorde une plus grande souplesse à la Société du crédit agricole. Il élimine les limites en matière de dépenses et permet des modalités plus souples.

• (1030)

Or, voici les questions que se posent les agriculteurs canadiens: Cela va-t-il faire une différence? Y aura-t-il plus d'argent? Si on consulte les prévisions publiées il y a environ deux semaines, on s'aperçoit qu'elles ont diminué de plus de 600 millions de dollars. Même si la structure de la SCA est bonne, même si le mécanisme est bon, cela ne fera aucune différence si le gouvernement n'est pas là pour appuyer le Canada rural, l'industrie rurale.

Les prévisions indiquent clairement qu'au Canada, le revenu agricole net va diminuer l'an prochain d'environ un milliard de dollars. Or, quand on voit que les prévisions pour cette année ont été réduites de plus de 600 millions de dollars, cela porte à croire que la situation